

## CORRIGE SUJET GESTION

INSTITUT « le Jardin d'Annabelle »

<b>Barème</b>	
<b>DOSSIER n° 1 :</b> Gestion des stocks et commande	15 Pts
<b>DOSSIER n° 2 :</b> Acquisition d'un nouveau matériel : Choix du fournisseur	15 Pts
<b>DOSSIER n° 3 :</b> Recrutement du personnel	20 Pts
<b>DOSSIER n° 4 :</b> Fixation du prix de vente d'une prestation Seuil de rentabilité	30 Pts

---

**TOTAL                      80 Points**

## DOCUMENT A : FICHE DE STOCKS (9PTS)

À RENDRE AVEC LA COPIE

Réf : 002	Nom : lait nettoyant	Fournisseur : PHYTOS
Stock minimum : 5 unités	Stock maximum : 15 unités	Unité : tube de 200 g

Fiche de stocks : Méthode du CUMP après chaque entrée

Date	Nature	ENTREES			SORTIES			STOCKS		
		Qté	P.U	Montant	Qté	P.U	Montant	Qté	P.U	Montant
1.08	SI <i>0,5PT</i>							12	9.25	111
3.08	Sortie <i>0,5PT</i>				2	9.25	18.5	10	9.25	92.50
5.08	Sortie <i>0,5PT</i>				1	9.25	9.25	9	9.25	83.25
11.08	Sortie <i>0,5PT</i>				4	9.25	37	5	9.25	46.25
12.08	Entrée 1 PT	8	9.10	72.80				13	9.16	119.05
15.08	Sortie <i>0,5PT</i>				2	9.16	18.32	11	9.16	100.73
19.08	Sortie <i>0,5PT</i>				1	9.16	9.16	10	9.16	91.57
24.08	Sortie <i>0,5PT</i>				4	9.16	36.64	6	9.16	54.93
27.08	Sortie <i>0,5PT</i>				2	9.16	18.32	4	9.16	36.61
28.08	Entrée 1PT	8	9.10	72.80				12	9.12	109.41

Justification des prix unitaires après chaque entrée :

CUMP au 12.08 =  $119.05 / 13 = 9.16 \text{ € } 1,5PT$ CUMP au 28.08 =  $104.41 / 12 = 9.12 \text{ € } 1,5PT$

**DOCUMENT B BON DE COMMANDE (6 PTS)****À RENDRE AVEC LA COPIE**

« Le jardin d'Annabelle »  
15 cours du Gl De Gaulle  
33700 MERIGNAC

Tel.05 56 33 15 15  
Fax 05 56 33 15 33

@ [lejardindannabelle@free.fr](mailto:lejardindannabelle@free.fr)

Conditions de vente :

Remise :

Escompte : 2% **1PT**

Mode de règlement : par chèque

Délai de règlement : au comptant

Transport : franco de port (montant HT supérieur à 320 €) **1PT**

Commande N°28

Le 3.09.07

LABORATOIRE BIO ESTHETIQUE  
30 place du Général de  
Gaulle  
75005 PARIS  
**1PT**

Réf.	Désignation.	Unité	Quantité	Prix unitaire HT
R033	Crème hydratante et protectrice	40 g ou 1	3	15.15
R050	Crème anti-sécheresse	40g ou 1	5	18.55
R010	Masque peau sensible hydratant	40g ou 1	5	7.90
R009	Masque révélateur peau grasse	40g ou 1	5	8.15
R410	Spray post épilation	100ml ou 1	10	5.00
R125	Crème jambe légère	200 ml ou 1	5	20.90
	<b>0,5 PT PAR LIGNE</b>			
		Mme GARON		

**DOCUMENT C, TABLEAU DE COMPARAISON D'OFFRES (15PTS)**

**À RENDRE AVEC LA COPIE**

CRITERES	INNOV'ESTHETIQUE	GIROD MEDICAL
Référence	(MT 06) Non noté	(35135) non noté
Prix unitaire HT	1320	1149
Taux remise	2%	
Montant remise	26.40	
Net commercial	1293.6	1149
Taux escompte	2%	
Montant escompte	25,87	
Net financier	1267,73	1149
Transport	Franco de port	80
Net de la commande	1267,73	1229
Garantie	2 ans	3 ans
Délai de livraison	8 jours	15 jours
Choix du fournisseur (cochez celui de votre choix)	<b>0,5 PAR CASE EXACTE (total 9 pts)</b>	<b>X</b>

**Justification :**

**CHOIX ET JUSTIFICATION 6PTS 3 ARGUMENTS MINIMUM (2 par arg).**  
 Fournisseur qui propose la table au meilleur rapport qualité prix, possède un porte rouleau. Garantie plus longue de 1 an. Le délai de livraison est de 15 jours mais cela reste rapide.

**DOCUMENT D, ANNONCE D'OFFRE EMPLOI (10 pts)**

**À RENDRE AVEC LA COPIE**

Rédaction de l'annonce de recrutement

(2 pts par paragraphe respecté - 1 par mention absente)

**Annonce (2)**

Institut « le jardin d'Annabelle » situé au centre ville,  
recrute pour le 1 octobre 2007

Une esthéticienne conseillère de vente,

**Conditions de diplôme (2)**

Titulaire du CAP esthétique, trois ans de pratique  
professionnelle, autonome,  
capacité à encadrer et seconder.

**Type de contrat (2)**

Pour CDD minimum 4 mois (remplacement congés maternité)

**Conditions (2)**

Rémunération conforme à la convention collective, 35h/semaine,  
2 jours de repos/ semaine

**Coordonnées (2)**

Envoyer CV, lettre de motivation à Mme Annabelle GARON  
15 cours du Général de Gaulle  
33700 MERIGNAC

**DOCUMENT E, CONTRAT DE TRAVAIL 10 pts**  
**0,5 par paragraphe et 2pts pour la description du poste**

**À RENDRE AVEC LA COPIE**

Contrat de travail à durée déterminée conclu pour le remplacement d'un salarié en congés maternité

Entre les soussignés,

L'Entreprise le jardin d'Annabelle, .N° d'identification Bordeaux B 596 145 524 dont le siège est au 15 avenue du Général de Gaulle 33700 Mérignac

Représentée par Mme GARON Annabelle agissant en qualité de gérante, d'une part, et Melle Justine ARBITRE n° de sécurité sociale 2 80 07 33 250 120, demeurant à 16 rue Pasteur 33000 Bordeaux , d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit

Melle ARBITRE, qui se déclare libre de tout engagement incompatible avec le présent contrat, est engagé, à compter du 1 octobre 2007 , pour remplacer Mme Vanessa DUPUY, qui possède la qualification d'esthéticienne, absent pour cause de congés maternité

Melle ARBITRE est engagée à compter du 1 octobre 2007 avec la qualification d'esthéticienne conseillère de vente (cf. classification de la convention collective) pour la réalisation de la tâche suivante .effectuer les tâches prévues au CAP, connaissance complète des articles, conseille la clientèle, l'oriente dans son choix, participe aux actions de promotion.

Le poste confié à Melle ARBITRE figurant sur la liste prévue par le sixième alinéa de l'article L.231-3-1 du code du travail, Melle ARBITRE bénéficiera d'une formation renforcée à la sécurité ainsi que d'un accueil et d'une information adaptés.

Ce contrat est conclu pour la durée de l'absence de Mme DUPUY et pour une durée minimale de 4 mois. Il prendra fin au retour de Mme DUPUY à son poste de travail ou à l'occasion de son départ définitif de l'entreprise.

L'entreprise Le Jardin d'Annabelle a déclaré préalablement à son embauche Melle ARBITRE auprès de l'URSSAF de la Gironde.

La convention collective applicable à l'entreprise est la convention collective de l'esthétique parfumerie.

Pour toutes les dispositions relatives à la relation de travail non prévues par le présent contrat, les parties se référeront à cette convention.

Le contrat ne deviendra définitif qu'à l'issue d'une période d'essai de 1 mois calculée en fonction de la durée minimale prévue par le présent contrat, au cours de laquelle chacune des parties pourra rompre le contrat sans indemnité.

La durée hebdomadaire de travail de Melle ARBITRE est fixée à 35 heures

Le salarié pourra être amené à effectuer des heures supplémentaires selon les conditions légales et conventionnelles en vigueur.

B.P. ESTHÉTIQUE/COSMÉTIQUE-PARFUMERIE		Session 2007
CORRIGE	Epreuve 5 : Gestion de l'entreprise	Page : 5/8

**DOCUMENT E, CONTRAT DE TRAVAIL (suite)**

**À RENDRE AVEC LA COPIE**

Melle ARBITRE exercera ses fonctions à « Le Jardin d'Annabelle », 15 cours du Général De Gaulle 33700 Mérignac.

Melle ARBITRE percevra une rémunération brute de 1235 €, mille deux cent trente cinq euros (en chiffres et en lettres) par mois.

En fin de contrat, Melle ARBITRE, bénéficiera d'une indemnité de fin de contrat égale à 10% (ou un taux plus élevé si une convention collective ou un accord collectif le prévoit ou 6% si la convention collective ou un accord collectif de branche étendu le prévoit) du total de la rémunération brute conformément à l'article L 122-3-4 du code du travail.

Melle ARBITRE., bénéficiera de l'ensemble des lois sociales applicables, notamment en matière sécurité sociale et régimes de retraite complémentaire, ainsi que des dispositions conventionnelles et usages en vigueur dans l'entreprise.

La caisse de retraite complémentaire est: CANAREP, 13-15 rue Bachaumont, 75099 PARIS Cedex 02

L'organisme de prévoyance est IPSEC, 16-18 place du général Catroux, 75848 PARIS Cedex 17

Fait en double exemplaire,

A Mérignac, le 1 octobre 2007

B.P. ESTHÉTIQUE/COSMÉTIQUE-PARFUMERIE		Session 2007
CORRIGE	Epreuve 5 : Gestion de l'entreprise	Page : 6/8

**CORRIGE - DOCUMENT F, COUT DE REVIENT UNITAIRE****13 pts / 1pt par ligne****À RENDRE AVEC LA COPIE**

Produits/ charges	Détail calcul	Montant unitaire HT
Crème confort	9.30/30	0.31
Tonique	9.30/30	0.31
Gommage	9x30/100	2.70
Sérum	17.20/10	1.72
Huile de modelage	12.65/10	1.265
Masque	25.10/6	4.183
Crème	12.3/10	1.23
Charges liées au salaire	22x50/60	18.333
Linge jetable		0.60
Peignoir		0.05
Charlotte		0.80
Housse jetable		
Autres charges de fonctionnement		5.40
Coût unitaire HT		36.901
Coefficient multiplicateur		1.45
Prix de vente HT		53.51
Prix de vente TTC (arrondir à l'entier le plus proche)		64 €

**CORRIGE - DOCUMENT G, SEUIL DE RENTABILITE 17 points****À RENDRE AVEC LA COPIE**

Compte de résultat différentiel : 2 pt par ligne (sur 10)

	Détail calcul	Montant	%
Chiffres d'affaires HT	$(200 \times 64) / 1.196$	10702	100%
- charges variables	$23.73 \times 200$	4746	37.07%
= marge sur coût variables	$10702 - 4746$	5956.34	55.65%
- charges fixes	$11.935 \times 200$	2387	22.30%
= résultat	$5956.34 - 2387$	3569.34 €	33.35%

Seuil de rentabilité : (formule et application numérique) et interpréter (4pts)

Seuil de rentabilité = Charges fixes X chiffre d'affaires /  
Marge sur charges variables

$$\begin{aligned} \text{Seuil de rentabilité} &= 2387 \times 10702.34 / 5956.34 = 4288.95 \\ &= 2387 / 0.6293 = 3793,10 \text{ €} \end{aligned}$$

2pts

C'est le montant de chiffre d'affaires à atteindre pour ne faire ni perte ni bénéfice. 2pts

Nombre de soins à vendre pour atteindre le seuil de rentabilité : (détail du calcul).

3pts

200 soins pour un CA de 10702.34 €  
x soins pour un CA de 4288.95 €,

nombre de soins à vendre pour atteindre le :

$$SR = 200 \times 4288.95 / 10702.34 = 80.15 \text{ soin, donc 81 soins pour devenir rentable.}$$